



L'ARBRE A DANSES

ACCORD ENTRE NOUS

A lire attentivement !

- Arriver au moins cinq minutes avant le début de la séance permet de profiter du cours au maximum. Et ne quitter la séance que lorsque le professeur en a signalé la fin.
- Avoir une tenue adaptée à la danse : vêtements souples, prêts du corps pour le classique, cheveux attachés pour ne pas qu'ils gênent le mouvement, chignon ou cheveux courts pour le classique, pas de chewing-gum, pas de bijoux. **Si cette tenue n'est pas adaptée, le professeur peut ne pas vous accepter en cours.**
- Fournir un **certificat médical** de moins d'un mois lors d'une nouvelle inscription pour les nouveaux inscrits.
Pour les anciens adhérents, si le certificat date de moins de 3 ans, signer une déclaration sur l'honneur après avoir rempli le questionnaire de santé confidentiel.
Pour les personnes majeures uniquement, possibilité de signer une décharge.
- Respecter les locaux tant au niveau du studio de danse où les chaussures de ville sont interdites, qu'au niveau des vestiaires et des sanitaires que chacun veillera à laisser propres après son passage.
- Chaque adhérent de l'association devra acquitter le montant de son **adhésion + cotisations en début de saison**. Les cotisations seront payées pour l'année (possibilité de faire trois chèques qui seront encaissés en septembre, début janvier et début avril). **Aucun remboursement ne sera possible sauf cas de force majeure (accident, déménagement) et sur présentation d'un justificatif.**
- La responsabilité de l'association ne s'exerce que pendant les heures de cours et à l'intérieur des locaux : La Feuille d'Art, à Panissage.
- La responsabilité de l'association ne s'exerce que pour les personnes inscrites à une activité proposée par l'Arbre à Danses. Les personnes non inscrites à une activité ne peuvent en conséquence pas rester dans les locaux pendant les heures de cours sauf si elles y ont été invitées par un responsable de l'association.
- L'association décline toute responsabilité en cas de vol dans les locaux et déconseille d'apporter des objets de valeur.
- Dans la mesure du possible prévenir l'association en cas d'empêchement.

Et puis... la danse nous réunit avant tout pour le plaisir, ne l'oublions pas !

Je soussigné(e) (représentant légal pour les mineurs) :

.....,
accepte de respecter l' « accord entre nous », rédigé par l'association l'Arbre à danses, après l'avoir lu attentivement.

Le : _____, à _____

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :